

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL N° 4/2022

En date du 13 juin 2022

Le Conseil municipal s'est réuni à 18 h 30 sous la présidence de Mme Isabelle HENNIQUAU, Maire.  
Date de convocation : 7 juin 2022

Nombre de membres : **Présents** : J. BUREL, M-N BIDON, J. FOURNIER Adjoints.  
en exercice : **15** J-V PICHER, M-C SCARBOLO, L. RISSE,  
S. CHAVAZ, D. LOPES, J. GEILLON, M. NETELENBOS,  
L. RISSE-MICHON.

Nombre de membres :  
présents : **12** **Absents excusés** : S. BEHRENDT pouvoir à I. HENNIQUAU, M. GAUDÉ pouvoir à  
M-N BIDON, L. WALCKIERS pouvoir à J. BUREL

*Mme Lucie RISSE-MICHON a été désignée secrétaire de séance.*

Madame le maire demande l'autorisation de rajouter deux points à l'ordre du jour :

- ✓ Demande de subvention à la ligue de Foot pour la création d'un terrain de foot
- ✓ Demande de subvention au Département pour l'aménagement et la sécurisation de voirie RD 15 (route de Divonne)

Accord du conseil à l'unanimité

Le compte-rendu de la séance du 4 avril 2022 est approuvé à l'unanimité.

### 1- Urbanisme

❖ Information sur les permis de construire et déclarations préalables instruits

DATE RECEPTION	DOSSIER	DEMANDEUR	OBJET	ENVOI ADS AGGLO DECISION
03/03/2022	DP00139722B0004	MAECHLER Valérie	Parcelle AK 47 200 Rue des Grives  Pose d'un abri voiture devant garage existant	07/03/2022  pièces complémentaires reçues le 15 et 22/04/2022  <b>REFUS le 18/05/2022</b>
09/03/2022	DP00139722B0005	GANDILLON Marc	Parcelle AL 37 368 Route de Versonnex  Mise en place d'une isolation extérieure, modification d'ouvertures en façades, création d'une lucarne rampante, remplacement de l'ensemble des fenêtres existantes et création de deux ouvertures en toiture type Velux	09/03/2022  <b>FAVORABLE le 01/04/2022</b>
01/04/2022	DP00139722B0006	BOULAS Valentin VUILLEMET Elsa	Parcelle AI 40 5 Lotissement Les Pommerets  Création d'un vélux dans salle de bain existante	04/04/2022  <b>TACITE le 01/05/2022</b>

08/04/2022	DP00139722B0007	TISSOT Nicolas	Parcelle AK 110 135 Les Fauvettes  Installation d'une piscine semi-enterrée	08/04/2022  <b>FAVORABLE le 27/04/2022</b>
27/04/2022	DP00139722B0008	EDF ENR (pour BOURGADE Benoît)	Parcelle AC 11 499 Chemin de la Craz  Installation d'un générateur photovoltaïque dans le plan de la toiture	27/04/2022 pièce complémentaire reçue le 19/05/2022  <b>FAVORABLE le 27/05/2022</b>
04/05/2022	DP00139722B0009	CAPILLO Carlo	Parcelle AK 111 140 Les Fauvettes  Pose en surface d'un jacuzzi sur terrasse dallée existante Démolition d'un abri de jardin également sur terrasse dallée existante	05/05/2022  <b>FAVORABLE le 27/05/2022</b>
10/05/2022	DP00139722B0010	LE VACON Vincent	Parcelle AB 27 6 Lotissement La Vigne au Chat  Isolation par l'extérieur sur l'ensemble des façades	10/05/2022  <b>TACITE au 10/06/2022</b>
10/05/2022	DP00139722B0011	INGOLD Willy et Christine	Parcelle AB 86 222 Route de la Mairie  Division en vue de construrie: détachement de 2 lots à bâtir d'une superficie de 803m <sup>2</sup> chacun	10/05/2022  <b>FAVORABLE le 25/05/2022</b>
14/12/2021	PC00139721B0007	GERBER Gabriel et Gabriella	Parcelle AC 126 230 Route de la Douane  Construction d'une maison individuelle en ossature bois sur 2 niveaux posée sur sous sol existant	15/12/2022 pièces complémentaires reçues le 07/02/2022 et 14/02/2022  <b>RETRAIT le 01/04/2022</b>

## 2- Travaux

### ❖ Point sur les travaux et projets en cours

Terrain de foot : les travaux avancent conformément au planning. La réalisation du drainage est faite, des tests ont été faits, les résultats sont satisfaisants.

La terre végétale est à disposition des sauverniens et versonnexoïses le vendredi matin de 8h00 à 12h00 pour un usage personnel. Par la suite, elle sera proposée aux communes environnantes. Une vente à des paysagistes pourra s'envisager selon les quantités qui resteront.

Route de Divonne : Le dossier de consultation a été mis en ligne, le délai de réponse est fixé au xxxxxx. La commission d'appel d'offre se réunira le lundi 27 juin pour sélectionner l'entreprise. Les travaux devraient débuter en septembre.

La salle du Jura : Les travaux de rénovation débuteront la 2ème quinzaine de juillet pour les peintures et boiseries, la pose du parquet sera faite en août. La salle devrait être rénovée et fonctionnelle d'ici septembre.

### 3- Finance

- ❖ Décision modificative N°1 (Délib D2022-06-01)

M. le Maire adjoint propose les mouvements suivants pour équilibrer le budget en dépenses de fonctionnement et d'investissement.

<u>Fonctionnement</u>	Diminution	Augmentation
673 Titres annulés (exerc.antér.)		+ 310
022 Dépenses imprévues de fonc.	- 310	
	<hr/> <hr/>	<hr/> <hr/>
	- 310	+ 310
 <u>Investissement</u>		
2188 Autres immo corporelles	- 25 062	
2188 op 65 Autres immo corporelles		+25 062
	<hr/> <hr/>	<hr/> <hr/>
	- 25 062	+25 062

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal, accepte ces mouvements

- ❖ Résidence JL Giboudeaux : compte de gestion 2021(Délib D2022-06-02)

Madame le Maire présente, après clôture de l'exercice comptable, l'état des charges 2021 pour la résidence GIBOUDEAUX :

Charges générales : 12 477.96 €

A compter du 1er juillet 2021 les décomptes de charges des locataires seront les suivants :

**Petits studios** 29/151° :  $\frac{12\,477.96\ \text{€} \times 29}{151} = 2\,396.43\ \text{€/an}$  soit 199.70 €/mois

**Grands studios** 32/151° :  $\frac{12\,477.96\ \text{€} \times 32}{151} = 2\,644.34\ \text{€/an}$  soit 220.36 €/mois

Compte tenu du résultat de l'exercice 2021, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide qu'à partir du **1er juillet 2022**, les provisions mensuelles pour charges seront fixées à :

Petits studios 0.1/1.1/2.1	<b>195 €</b>
Grands studios 1.2/2.2	<b>215 €</b>

❖ Résidence JL Giboudeaux : Loyer à partir de juillet 2022 (Délib D2022-06-03)

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal que comme prévu dans les conventions de location des studios de la Résidence Jean-Louis GIBOUDEAUX, le montant de la location est revu chaque année au 1er juillet en fonction de la variation de l'Indice de Révision des Loyers du 4ème trimestre de l'année précédente (IRL).

- Indice 4ème Trim. 2021 (Dernier Indice applicable) : 132.62 (*Indice précédent 4eme trim 2020 : 130.52*)

**Petits studios** : 0.1/1.1/2.1 (60,74 m² surface corrigée) :

$$\text{Par an } \frac{2\,452.20 \text{ €} \times 132.62}{130.52} = 2\,491.65 \text{ €}$$

**Par mois 207.64€** (Loyer 07/2021 : 204.35 €)

**Grands studios** : 1.2/2.2 (64,34 m² surface corrigée) :

$$\text{Par an } \frac{2\,597.40 \text{ €} \times 132.62}{130.52} = 2\,639.19 \text{ €}$$

**Par mois 219.93 €** (Loyer 07/2021 : 216.45 €)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil municipal vote le montant des loyers à appliquer aux studios de la Résidence Jean-Louis GIBOUDEAUX comme indiqué par Mme le Maire, à effet au 1<sup>er</sup> juillet 2021 soit :

**207.64 €/mois pour les petits studios**  
**219.93 €/mois pour les grands studios.**

❖ Résidence JL Giboudeaux : régularisation des charges de l'année 2021 pour les locataires (Délib D2022-06-04)

Mme le Maire rappelle la délibération N° D2021-06-01 du 07 juin 2021 détaillant les charges de l'exercice 2020, puis la délibération N° D2022-06-01 du 13 juin 2022 détaillant les charges de l'exercice 2021 pour la résidence Giboudeaux.

Compte-tenu des charges prévisionnelles imputées sur les loyers de l'année 2021 et des charges locatives réelles après validation du compte de gestion 2021, la régularisation suivante sera demandée aux locataires.

RESIDENCE GIBOUDEAUX				
	TYPE DE LOGEMENT	CHARGES MENSUELLES	CHARGES ANNUELLES	CHARGES A REGULARISER
	2.1	195.00	2 340.00	57.22
	1.1	195.00	2 340.00	57.22
	0.1	195.00	2 340.00	57.22
	1.2	215.00	2 580.00	63.15
TOTAL PERCU			12 180.00	
CHARGES 2021			12 477.96	
Budget communal				63.15
ECART			297.96	297.96

La locataire du studio 2.2 étant décédée le montant de 63,15€ sera imputé sur le budget communal.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal accepte l'imputation de la régularisation des charges sur les locataires.

❖ Création d'un terrain de Foot : demande de subvention à la ligue (Délib D2022-06-05)

Mme le Maire rappelle que le projet de la commune concernant la création du terrain de foot avec l'éclairage a fait l'objet de demandes de subvention auprès du Département, de la Région ainsi que la DETR.

Elle propose de solliciter l'appui financier de la Fédération Française de Football. Le budget prévisionnel de l'opération est le suivant :

Coût du projet		Recettes prévisionnelles		
Nature des dépenses	Montant HT	Nature des recettes	Taux	Montant HT
Rénovation du terrain et de l'éclairage	678 400.00 €	Subvention de la DETR	25%	180 000.00 €
Maître d'œuvre plus missions complémentaires	33 800.00 €	Subvention Région Auvergne-Rhône-Alpes	16%	112 800.00 €
Géomètre, relevé Topo, étude	4 000.00 €	Département (dotation territoriale)	13%	90 000.00 €
		Subvention évaluée de la ligue FFF : district	6%	40 000.00 €
		Participation de la commune de Versonnex	21%	150 000.00 €
		Autofinancement de la commune	20%	143 400.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>716 200.00 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>716 200.00 €</b>

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil municipal autorise Madame le Maire à demander cette subvention.

❖ Aménagement et sécurisation de voirie RD 15 : demande de subvention (Délib D2022-06-06)

Mme le Maire informe que le projet de la commune concernant l'aménagement la RD 15 (route de Divonne, route de Versonnex) fera l'objet d'une demande de subvention.

Elle propose de solliciter l'appui financier du Département. Le budget prévisionnel de l'opération est le suivant :

Coût du projet		Recettes prévisionnelles		
Nature des dépenses	Montant HT	Nature des recettes	Taux	Montant HT
Aménagement et sécurisation de voirie RD15 Route de Divonne Route de Versonnex	190 560.00 €	Subvention du Département au titre des amendes de police	19%	40 000.00 €
Maîtrise d'œuvre	15 245.00 €	Autofinancement de la commune	81%	165 805.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>205 805.00 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>205 805.00 €</b>

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil municipal :

Approuve le plan de financement prévisionnel

Autorise Madame le Maire à demander cette subvention.

#### 4- Institutions et vie politique

##### ❖ Règles de publication des actes (Délib D2022-06-07)

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Vu le décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Mme le Maire rappelle au conseil municipal que les actes pris par les communes (délibérations, décisions et arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés pour les actes réglementaires et notifiés aux personnes intéressées pour les actes individuels et, le cas échéant, après transmission au contrôle de légalité.

Mme le Maire indique que l'ordonnance et le décret du 7 octobre 2021 susvisés ont modifié les règles de publication des actes des collectivités territoriales. Elle précise que pour les communes de moins de 3 500 habitants, les modalités de cette publicité devront être choisies et fixées par délibération : affichage, publication sur papier ou sous forme électronique. Ce choix pourra être modifié ultérieurement, par une nouvelle délibération du conseil municipal.

Considérant la nécessité de maintenir une continuité dans les modalités de publicité des actes de la commune afin d'une part, de faciliter l'accès à l'information de tous les administrés et d'autre part, de se donner le temps d'une réflexion globale sur l'accès dématérialisé de ces actes,

Madame le Maire propose au conseil municipal de choisir la publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel par publication papier.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil municipal décide d'adopter la proposition du maire qui sera appliqué à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022.

#### 5- Conseil & commissions communautaires

##### Séminaire des élus concernant la gestion et valorisation des déchets du 9 avril :

Monsieur Jules Burel nous fait un retour du séminaire auquel il a participé.

Accueil à Fort l'Ecluse par Mme le Maire de Léaz

Mot d'introduction du Président de l'Agglo, Patrice Duand

- Rappel des objectifs de la journée
- Vison durant le mandat sur ce sujet
- Calendrier de méthodologie
- Avenant pour l'amélioration de la collecte des déchets
- Renforcement de la lutte contre l'incivilité
- Nouvelle campagne de communication et prévention
- Echanges avec les élus lors des ateliers

Message de Mme Jouanet VP en charge de cette compétence

- Coût de l'incivilité
- Amende possible de 35 à 135€ pour les contrevenants
- Communication vers les bailleurs et nouveaux arrivants
- De 2010 à 2020 les déchets ont diminué de -17%

Présentation du SIFPAGE, qui devient SIVALO (Syndicat Intercommunal de Valorisation)

- Localisation : 1/3 AIN + 2/3 HAUTE SAVOIE
- Projet de réseaux de chaleur
- Ils retraitent également des déchets plastiques

- Actes de Prévention et Sensibilisation
- Valorisation organique et énergétique des matières pour préserver l'environnement
- SIFAGE présents sur 164 communes et 2 départements et 11 EPCI
- Territoire de 450 000 habitants
- C'est un comité syndical avec du personnel et 49 élus
- Au niveau de la CAPG il est traité 46% des déchets domestiques ou ménagers et 33% de déchets verts
- Les ordures ménagères représentent 173kg par an par habitant et 95kg de déchets dus aux autres emballages toutes origines

Table ronde sur la redevance incitative

- Imaginer plus d'incitation au tri
- Revoir la grille tarifaire
- Trop d'incivilité
- 16% des usagers des containers enterrés ou semi enterrés posent leurs sacs d'ordures ménagères à côté (sentiment de taxation supplémentaire à chaque passage) ils ne badgent pas ou peu...
- Quelle (s) solution (s) ? Voir exemple sur d'autres territoires car la répression a ses limites (Caméras et autres...)
- Implantation des containers dès 15 logements
- Compostage individuel ou collectif, quelle pédagogie ?

Le Conseil communautaire se tiendra le 15 juin

## 6- Divers

Foot : le Club ESCO (Echenevex Segny Chevry Olympique) a fait une demande pour disposer du terrain de foot pour leurs équipes féminines.

SIEA, fibre optique : Le taux de couverture actuel sur la commune est de 94%. D'ici la fin de l'année 100% des habitants de la commune auraient la possibilité d'être éligible à la fibre optique. Cependant, on constate que les opérateurs ne suivent pas les demandes des administrés.

### Agenda

14 juillet : repas champêtre avec Versonnex. La population vient avec ses mets, assiettes, couverts et verres.

23 septembre : « la Nuit est Belle » projet avec une Chorale, des artistes jongleurs, des astronomes et un concert du Chœur des nations unies de Genève.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h22.

La prochaine séance de conseil municipal se tiendra en Mairie le 4 juillet 2022 à 18h30.